

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/149

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 10 : INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
CONTRAT DE MAINTENANCE DES DÉFIBRILLATEURS DANS LES ERP
COMMUNAUX**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, qui précise que par délibération en date du 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal a décidé de souscrire avec la société CARDIA PULSE de Schwindratzheim pour un montant de 1 299 € HT un contrat de maintenance annuelle des défibrillateurs situés dans les Établissements Recevant du Public (ERP) de la commune, comprenant 12 DAE (Défibrillateur Automatisé Externe).

Suite à l'installation d'un nouveau défibrillateur à l'extérieur du stand de tir, il convient d'intégrer ce rajout d'équipement dans un nouveau contrat de maintenance.

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 16 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, M. le maire rend compte du contrat qu'il a signé avec la société CARDIA PULSE portant sur la maintenance de 13 défibrillateurs pour un montant de 1 399 € HT pour une durée de 5 ans, renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- prend acte de cette information donnée par M. le maire concernant le contrat ci-dessus qu'il a signé.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 4 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

